



## Budget du Québec 2021-2022

### FAITS SAILLANTS

Le présent document propose les principaux extraits des différentes sections du *Plan budgétaire du Québec* qui sont d'intérêts pour l'industrie de l'aluminium et les secteurs d'activité qui y sont liés.

# Budget du Québec 2021-2022

## Faits saillants du Plan budgétaire 2021-2022

---

Le Plan budgétaire du Québec prévoit des mesures totalisant près de 15,0 milliards de dollars d'ici cinq ans, dont 5,2 milliards dès cette année, pour :

- ▶ **Renforcer le système de santé** : plus de 10,3 milliards de dollars d'ici cinq ans, dont 2,9 milliards de dollars dès cette année, afin de gérer la crise sanitaire et de rehausser les soins et services en santé pour les Québécois.
- ▶ **Mesures de soutien aux entreprises** : 150 millions de dollars pour soutenir les mesures du programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et le programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PAUPME).
- ▶ **Appuyer la réussite scolaire et les jeunes** : des initiatives totalisant 1,5 milliard de dollars d'ici cinq ans afin que chacun d'entre eux soit en mesure de développer son plein potentiel.
- ▶ **Assurer l'intégrité et l'équité du régime fiscal** : des revenus additionnels de 1,8 milliard de dollars sont ainsi prévus d'ici cinq ans en s'assurant que la TVQ est perçue à l'égard des biens en provenance de l'étranger.
- ▶ **L'économie du Québec retrouvera rapidement sa vitesse de croisière** : après un recul sans précédent en 2020, le PIB réel devrait progresser de 4,2 % en 2021 et de 4,0 % en 2022. Le retour au plein emploi est prévu à la fin de 2022.
- ▶ **Un déficit structurel à résorber d'ici sept ans** : Pour 2020-2021, le déficit budgétaire est stable par rapport à la situation prévue en novembre 2020 (15 milliards de dollars avant utilisation de la réserve de stabilisation). Le retour à l'équilibre budgétaire est prévu en 2027-2028 (incluant les versements au Fonds des générations).
- ▶ **La dette demeure sous contrôle** : Au 31 mars 2021, le ratio de la dette nette au PIB sera de 45 %, ce qui demeure inférieur à ce qu'il était au 31 mars 2017, soit 47,9 %. Il est prévu que le poids de la dette se stabilise au cours des prochaines années, pour redescendre à partir de 2024-2025 avec le retour graduel à l'équilibre budgétaire.
- ▶ **Accélérer la croissance économique et la transition vers la nouvelle économie du Québec** : des initiatives totalisant 4,0 milliards de dollars d'ici cinq ans pour stimuler l'investissement des entreprises et améliorer la productivité dans toutes les régions afin d'accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie du Québec.

**Les pages qui suivent vous proposent les principaux extraits des différentes sections du *Plan budgétaire du Québec* qui sont d'intérêt pour l'industrie de l'aluminium et les secteurs d'activité qui y sont liés.**

## SECTION A. – VUE D'ENSEMBLE

### 1. UN QUÉBEC RÉSILIENT ET CONFIANT (page A. 7)

#### 1.6. Poursuivre les investissements dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise (page A.15)

Pour relancer l'économie, il est nécessaire d'investir dans les infrastructures publiques. **Les investissements du Plan québécois des infrastructures (PQI) sont donc augmentés de 4,5 milliards de dollars pour atteindre 135,0 milliards de dollars.**

Ces investissements majeurs contribueront à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse à long terme en plus de combler l'espace laissé sur le marché de la construction par les projets privés abandonnés en raison de la pandémie.

De manière à contribuer à la relance de l'économie, la mise en œuvre du PQI est par ailleurs accélérée.

- ▶ Près de 60 % des investissements du plan décennal auront lieu d'ici les cinq prochaines années.

Par ailleurs, le projet de loi no 66, intitulé **Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, a été adopté en décembre dernier.**

- ▶ En vertu de cette loi, des procédures seront allégées, sans que les normes existantes soient réduites ou modifiées, afin de démarrer plus rapidement les travaux d'importants projets d'infrastructures, notamment des projets d'écoles, de maisons des aînés, d'hôpitaux ainsi que d'infrastructures routières et de transport collectif.

## SECTION B. – RENFORCER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

### 5. AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

(page B.59)

Pour offrir aux Québécois un accès à des établissements de soins de santé de qualité, le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 prévoit des investissements de 21 milliards de dollars pour le secteur de la santé et des services sociaux.

- ▶ Les investissements destinés à **maintenir en bon état les infrastructures** actuelles représentent 45 % des investissements totaux.
- ▶ Les **investissements consacrés à des nouvelles infrastructures en soutien** au développement représentent, quant à eux, 55 %.

Ces investissements permettront notamment, la construction, l'agrandissement et le réaménagement de centres hospitaliers et de centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), ainsi que la construction progressive de maisons des aînés.

### [Maisons des aînés \(page B.38\)](#)

En novembre 2019, le gouvernement a présenté son plan visant la transformation de plus de 2 500 places de CHSLD en maisons des aînés d'ici 2022.

Les maisons des aînés visent à adapter davantage certains milieux de vie aux besoins des aînés. Elles accueilleront des aînés en perte d'autonomie modérée qui seront accompagnés jusqu'à la perte d'autonomie majeure.

Depuis décembre 2019, plusieurs maisons des aînés et alternatives ont fait l'objet d'annonces partout sur le territoire du Québec.

**Des investissements de 2,6 milliards de dollars sont prévus d'ici 2022-2023.**

## **SECTION C. – APPUYER LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET LES JEUNES**

### [Améliorer et entretenir la Route verte \(page C.43\)](#)

Le réseau cyclable national qu'est la Route verte et ses embranchements régionaux ont des effets directs sur le bien-être de la population, notamment en augmentant l'activité physique, en stimulant le tourisme durable et en diminuant l'émission des gaz à effet de serre.

Le gouvernement prévoit ainsi 12,5 millions de dollars au budget 2021-2022, soit :

- ▶ 10,0 millions de dollars pour **bonifier et améliorer l'offre actuelle de la Route verte**;
- ▶ 2,5 millions de dollars pour entretenir la Route verte et ses embranchements.

### [Améliorer les infrastructures en éducation et en enseignement supérieur \(page C.45\)](#)

Les infrastructures éducatives doivent offrir des milieux sains, sécuritaires, accessibles et propices à l'apprentissage et au développement des élèves et des étudiants.

Le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 prévoit des investissements de plus de 27 milliards de dollars pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, dont 21 milliards de dollars pour le réseau de l'éducation, qui permettront notamment la **rénovation et la construction d'écoles, le maintien des bâtiments et l'ajout d'espaces d'apprentissage**, dont l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans.

Une proportion de **69 % de l'ensemble des investissements prévus servira à maintenir en bon état les infrastructures actuelles.**

Les investissements destinés à améliorer ou à construire des infrastructures représentent, quant à eux, **31 %.**

## SECTION D. ACCÉLÉRER LA CROISSANCE ET LA TRANSITION VERS LA NOUVELLE ÉCONOMIE

### 1. ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ ET STIMULER L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES (page D.3)

Afin d'encourager les entreprises à adopter les nouvelles technologies pour accroître leur productivité, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, près de 753 millions de dollars sur cinq ans pour :

- ▶ accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises;
- ▶ favoriser l'investissement par la bonification du congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- ▶ réduire le taux d'imposition des PME au même niveau que celui de l'Ontario.

#### D'importantes mesures pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises (page D.8)

Le gouvernement a mis en place, depuis l'automne 2018, une série de mesures visant à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises. Ces mesures, dont le but est de soutenir l'investissement et d'appuyer l'innovation et sa commercialisation, favoriseront une relance économique forte et durable.

Parmi celles-ci, notons :

- ▶ les mesures d'amortissement accéléré qui réduisent considérablement le coût des investissements réalisés par les entreprises du Québec, entre autres pour le matériel informatique, le matériel de fabrication et de transformation, l'équipement de production d'énergie propre et la propriété intellectuelle;
- ▶ la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI), qui encourage les entreprises de tous les secteurs de l'économie à commercialiser au Québec leurs innovations, notamment dans les domaines des sciences de la vie et des technologies de l'information;
- ▶ le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i), qui soutient les acquisitions de nouvelles technologies permettant la numérisation des processus de production et de gestion et favorise la modernisation des équipements manufacturiers pour accroître l'automatisation.

#### 1.2 Encourager les entreprises à adopter les nouvelles technologies pour accroître leur productivité (page D.8)

##### Accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises (page D.10)

Mis en place dans le cadre du budget 2020-2021, **le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) encourage les entreprises de tous les secteurs d'activité à acquérir de nouvelles technologies** permettant la numérisation de leurs processus de production et de gestion ainsi que la modernisation de leurs équipements manufacturiers.

- ▶ Le taux de l'aide fiscale correspond à 10 %, à 15 % ou à 20 % des dépenses admissibles en matériel de fabrication et de transformation, en matériel informatique et pour l'acquisition d'un progiciel de gestion, selon le territoire où l'investissement est réalisé.

Afin d'encourager les entreprises à accélérer leurs projets d'investissement dans les nouvelles technologies, le gouvernement annonce que **les taux du C3i seront doublés jusqu'au 31 décembre 2022**. Ainsi, les taux passeront :

- ▶ de 10 % à 20 % pour les investissements réalisés dans les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec;
- ▶ de 20 % à 40 % pour les investissements réalisés dans les territoires confrontés à une faible vitalité économique;
- ▶ de 15 % à 30 % pour les investissements réalisés dans un autre territoire ou une autre région.

Cette bonification temporaire, d'un coût de près de 290 millions de dollars sur cinq ans, permettra d'encourager plus de 10 000 entreprises à accélérer la réalisation de leurs projets d'investissement.

### Favoriser l'investissement par la bonification du congé fiscal pour grands projets d'investissement (page D.13)

Afin de soutenir les entreprises québécoises dans la réalisation de leurs projets et dans l'accroissement de leur productivité et de leur capacité de production, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022 :

- ▶ rendre admissible au **congé fiscal tout projet de transformation numérique** jusqu'au 31 décembre 2024;
- ▶ devancer l'**aide aux projets de modernisation** pour la durée du programme;
- ▶ allonger la période de démarrage pour les détenteurs actuels d'un certificat initial.

Ces bonifications, en appui à la réalisation de grands projets d'investissement, représenteront un soutien financier de plus de 116 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

### Réduire le taux d'imposition des PME au même niveau que celui de l'Ontario (page D.17)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les PME admissibles à la déduction pour petite entreprise (DPE) du Québec bénéficient, sur leurs premiers 500 000 dollars de revenu imposable, d'un taux d'imposition préférentiel de 4,0 %, grâce à la DPE.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement annonce une **réduction de 4,0 % à 3,2 % du taux d'imposition sur le revenu pour l'ensemble des PME admissibles à la DPE**, soit le même niveau que celui de l'Ontario, et ce, à compter du jour qui suit celui du discours sur le budget.

Avec la réduction du taux d'imposition de 4,0 % à 3,2 %, plus de 70 000 PME bénéficieront d'une baisse de leur fardeau fiscal.

Cette baisse représentera plus de 70 millions de dollars par an à compter de 2022-2023, soit plus de 346 millions de dollars sur cinq ans.

### 1.3 Poursuivre les investissements dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise (page D.21)

Afin de poursuivre les investissements dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise, le gouvernement prévoit 167,4 millions de dollars sur cinq ans pour, entre autres :

- ▶ poursuivre le développement de la filière batterie;
- ▶ inciter à la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques;
- ▶ appuyer le secteur de l'aluminium.

En plus des interventions adaptées à ces secteurs, le gouvernement intensifiera ses actions dans l'ensemble des secteurs au cours de la prochaine année afin d'accélérer la relance de l'économie.

TABLEAU D.5

#### Impact financier des mesures visant à poursuivre les investissements dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Poursuivre le développement de la filière batterie <sup>(1),(2)</sup>	—	-5,0	-10,0	—	—	—	-15,0
Inciter à la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques	—	-1,6	-3,2	-4,8	-6,4	-6,4	-22,4
Renouveler la Stratégie québécoise de l'aérospatiale <sup>(1),(2)</sup>	—	-15,0	-40,0	-40,0	—	—	-95,0
Appuyer le secteur de l'aluminium <sup>(1),(3)</sup>	—	—	-17,5	-17,5	—	—	-35,0
<b>TOTAL</b>	<b>—</b>	<b>-21,6</b>	<b>-70,7</b>	<b>-62,3</b>	<b>-6,4</b>	<b>-6,4</b>	<b>-167,4</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(2) Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Des investissements de 8,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

#### Poursuivre le développement de la filière batterie (page D.22)

Lors du dévoilement du Plan pour une économie verte 2030, en novembre dernier, le gouvernement annonçait ses intentions en faveur d'une relance économique verte s'appuyant prioritairement sur le lancement d'un **grand chantier d'électrification de l'économie et plus particulièrement du secteur des transports**.

Ce plan vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en contribuant à une relance économique durable. Le Québec dispose de tous les atouts pour produire les batteries les plus propres et performantes en Amérique du Nord.

À cette fin, le gouvernement donnera suite aux orientations de la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie, présentées en novembre dernier par le ministre de l'Économie et de l'Innovation, laquelle s'appuie sur trois axes d'intervention, soit :

- ▶ l'exploitation et la **transformation des minéraux du territoire québécois pour fabriquer des composants de batterie**;
- ▶ le développement du recyclage des batteries grâce aux **technologies québécoises d'avant-garde**;
- ▶ la production de **véhicules commerciaux électriques**.

En plus des sommes disponibles dans le Fonds du développement économique pour appuyer la réalisation de projets d'investissement, le gouvernement prévoit 15 millions de dollars pour appuyer la mise en oeuvre de cette stratégie porteuse d'avenir pour l'économie québécoise. Cette somme servira notamment :

- ▶ à la mise en oeuvre de solutions collaboratives d'assemblage et de recyclage de batteries;
- ▶ à **l'intensification de la recherche et développement sur les matériaux des nouvelles générations** de batteries en vue d'une future commercialisation des résultats de cette recherche au Québec;
- ▶ au soutien des étapes de démonstration des procédés pour les batteries de demain.

Les détails de ces mesures seront précisés par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

#### [Inciter à la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques \(page D.23\)](#)

Dans la foulée du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2021-2022, l'instauration d'une allocation pour la mise en valeur des MCS dans le régime d'impôt minier du Québec, en faveur des sociétés d'exploration.

Cette allocation ciblera précisément les dépenses liées aux travaux nécessaires à la prise de décision pour amener ou non un gisement de MCS au stade de la production commerciale, dépenses qui ne sont pas couvertes par les dispositions actuellement en place.

Elle sera considérée dans le calcul du crédit de droits remboursables pour perte (CDRP) prévu dans le régime d'impôt minier, à un taux de 16 %, jusqu'à concurrence d'une aide fiscale de cinq millions de dollars par société admissible.

Sa mise en place représentera un soutien financier à la mise en valeur des MCS de plus de 22 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Une dizaine de projets pourraient en bénéficier sur cette période.

#### [Appuyer le secteur de l'aluminium \(page D.25\)](#)

La situation dans le secteur de l'aluminium a considérablement changé depuis le lancement de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025. Ainsi, il y a lieu d'adapter le soutien gouvernemental à ce secteur important de l'économie québécoise.

Le gouvernement prévoit **35,0 millions de dollars** pour le renouvellement du cadre financier de cette stratégie. Ces sommes serviront notamment à :

- ▶ **bonifier l'appui à l'innovation et à la recherche industrielle dans le secteur de l'aluminium;**
- ▶ **appuyer les efforts des équipementiers sur les marchés d'exportation;**
- ▶ **stimuler des investissements pour moderniser et accroître la production des alumineries et la transformation au Québec.**

Les détails de cette initiative seront présentés par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.



## 2. CRÉER DE LA RICHESSE PAR L'INNOVATION (page D.27)

### 2.1 Appuyer la réalisation de projets innovants (page D.28)

Afin d'accélérer la croissance économique et d'améliorer la compétitivité des entreprises québécoises, le gouvernement prévoit **29,0 millions de dollars sur deux ans** pour :

- ▶ mettre en place le Conseil de l'innovation pour appuyer l'innovateur en chef du Québec;
- ▶ poursuivre le **déploiement des zones d'innovation**;
- ▶ appuyer les accélérateurs et incubateurs du Québec;
- ▶ simplifier le **crédit d'impôt pour la recherche et développement (R-D) universitaire**.

#### Poursuivre le déploiement des zones d'innovation (page D.29)

Le gouvernement souhaite poursuivre le déploiement des zones d'innovation, qui visent à augmenter les exportations, les investissements locaux et étrangers et la productivité des entreprises, ainsi qu'à générer une croissance économique propre et durable.

Le gouvernement prévoit 20,0 millions de dollars en 2021-2022 pour appuyer des projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec et qui obtiendront sa reconnaissance en tant que zones d'innovation.

Les activités et projets appuyés viseront des secteurs d'avenir et des domaines technologiques pour lesquels le Québec a le potentiel de se démarquer avantageusement.

#### Simplifier le crédit d'impôt pour la R-D universitaire (page D.30)

Afin d'**encourager les activités de recherche et d'innovation entre le secteur privé et le milieu institutionnel**, le gouvernement offre notamment le crédit d'impôt pour la R-D universitaire.

- ▶ Sommairement, ce crédit d'impôt s'applique à un contrat de recherche octroyé par une société à une université, à un centre de recherche public ou à un consortium de recherche et comporte un taux variant en fonction de la taille de la société (30 % pour les PME et 14 % pour les grandes sociétés).

Dans l'objectif d'alléger les formalités administratives des sociétés, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, le retrait de l'exigence pour les sociétés d'obtenir une décision anticipée favorable de Revenu Québec aux fins du crédit d'impôt pour la R-D universitaire.

## 4. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS (page D.49)

Afin de favoriser le développement économique des régions, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, plus de 523 millions de dollars sur six ans pour, entre autres :

- ▶ moderniser les infrastructures régionales;
- ▶ appuyer les investissements effectués dans des fonds locaux.

### 4.3 Moderniser les infrastructures régionales (page D.67)

Le développement des infrastructures stratégiques régionales permet d'accroître la capacité des

entreprises en région à contribuer à la prospérité du Québec, en plus d'améliorer la qualité de vie des communautés desservies.

Afin de moderniser les infrastructures régionales, le gouvernement prévoit 91,9 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour, entre autres :

- ▶ appuyer la construction et la rénovation de bâtiments municipaux.

#### [Appuyer la construction et la rénovation de bâtiments municipaux](#) (page D.69)

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation appuie déjà les municipalités pour la construction et la rénovation de bâtiments municipaux à l'aide du programme Réfection et construction des infrastructures municipales.

Toutefois, considérant l'enveloppe limitée de ce programme, plusieurs projets doivent actuellement être rejetés pour que les projets les plus urgents soient priorisés.

Dans ce contexte, le Plan d'action pour le secteur de la construction prévoit la mise en place d'un nouveau programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.

La somme de 46,6 millions de dollars sur six ans prévue dans le cadre du budget 2021-2022 permettra des investissements rapides et adaptés à la relance dans près de 950 municipalités de 5 000 habitants et moins de toutes les régions du Québec.

#### [Plan d'action pour le secteur de la construction](#) (page D.71)

Le Plan d'action pour le secteur de la construction, récemment annoncé, a pour but de soutenir et de développer la capacité de l'industrie afin que les projets d'infrastructure prioritaires pour le Québec soient réalisés.

Il prévoit plus de 40 mesures totalisant 95,3 millions de dollars sur la période 2020-2023 pour soutenir une relance durable de l'économie du Québec. Le plan s'inscrit dans une stratégie globale de relance de l'économie en misant sur les forces de l'ensemble des acteurs du secteur de la construction.

- ▶ Ces mesures permettront notamment de faciliter la mise en oeuvre des 180 projets annoncés dans le cadre de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, adoptée le 10 décembre 2020.
- ▶ De plus, elles contribueront à réduire la rareté de main-d'oeuvre, à augmenter la productivité de l'industrie et à soutenir la croissance des entreprises du secteur.

## **5. DÉVELOPPER DE FAÇON DURABLE NOTRE ÉCONOMIE** (page D.81)

Le gouvernement souscrit aux objectifs de développement durable qui visent à maintenir l'intégrité de l'environnement, à assurer l'équité sociale et à créer une économie innovante et prospère. Afin d'assurer une croissance basée sur les principes de l'économie durable, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, 136,5 millions de dollars sur cinq ans pour, entre autres :

- ▶ mettre en oeuvre des mesures d'accompagnement pour une relance durable;
- ▶ mettre en valeur des solutions innovantes pour faire face aux défis de la croissance durable;

- ▶ favoriser le développement économique par l'utilisation responsable des ressources naturelles.

### 5.3 Mettre en valeur des solutions innovantes pour faire face aux défis de la croissance durable (page D.88)

Les solutions aux défis environnementaux découlent d'idées innovantes, dont certaines n'ont pas encore vu le jour. Ces solutions, en répondant à des besoins partagés par l'ensemble des populations mondiales, représentent d'ailleurs un potentiel économique important. Le gouvernement entend stimuler la mise en valeur de solutions novatrices qui permettent de relever les défis environnementaux et de la croissance durable tout en développant l'expertise du Québec en la matière.

À cette fin, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, 29,0 millions de dollars sur trois ans pour, entre autres :

- ▶ appuyer la réalisation d'initiatives en économie circulaire.

#### Appuyer la réalisation d'initiatives en économie circulaire (page D.90)

**Le soutien à des initiatives visant la promotion, le développement et l'implantation de l'économie circulaire contribue au développement durable de l'économie.**

- ▶ L'économie circulaire a pour objectif de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables, ce qui favorise une économie plus sobre en carbone et moins énergivore.

À cette fin, le gouvernement prévoit consacrer **6 millions de dollars sur deux ans pour stimuler la réalisation d'initiatives en économie circulaire**. Cette aide appuiera la réalisation de projets de symbioses industrielles, lesquels favorisent la réutilisation optimale des ressources.